

gés par l'expérience," je donne le diagnostic de la maladie mentale, l'âge, l'état civil et la profession des malades de chaque groupe. En plus, je mentionne l'hérédité de ces mêmes malades.

I GROUPE: aliénés atteints de folie alcoolique pure.

42 malades seulement sont entrés sous cette dénomination. Sur ces 42 malades, 26 à leur admission présentaient de l'affaiblissement intellectuel imputable à l'alcool seul, les 16 autres étaient atteints de délire alcoolique aigu.

a) *Age des malades de ce groupe:*

De 25 ans à 34 ans	18
" 35 " 44 "	14
" 45 " 54 "	5
" 55 " 65 "	5

b) *Etat civil:*

Célibataires	20
Mariés	20
Veufs	2

c) *Profession:*

Colporteur	1	Tonnelier	1	Tailleur	4
Avocat	1	Comptable	1	Agents	1
Ménisier	1	Journaliers	10	Marchand	1
Machiniste	1	Journaliste	1	Peintre	1
Imprimeurs	2	Boucher	1	Serre-frein	1
Barbiers	2	Cultivateur	1	Pompier	1
Cigarier	1	Commis de bar	1	Cuisinier	1
Commis	5	Chaufournier	1	Canionneur	1

d) *Hérédité:*

Hérédité alcoolique directe seule sans hérédité mentale ou nerveuse	15
Hérédité alcoolique directe associée à l'hérédité mentale ou nerveuse	10
Hérédité alcoolique collatérale associée ou non à l'hérédité mentale ou nerveuse	7
Hérédité nerveuse ou mentale seule	3
Hérédité nulle	4
Hérédité inconnue	3

Le nombre restreint des malades de ce groupe s'explique par le fait que l'Asile St-Jean-de-Dieu n'est pas autorisé à recevoir les buveurs d'habitude; que souvent le délire alcoolique disparaît avant l'internement ou guérit seul en prison. Il n'est question ici que de malades pauvres.

II GROUPE: aliénés présentant des formes de maladies mentales variées et dont les antécédents accusent un usage immodéré d'alcool.